

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloeil tenue au Centre Communautaire André-Guy Trudeau, le **lundi 7 mars 2022** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire
Madame Marie-Claude Duval, conseillère, district No. 1
Monsieur Éric Lussier-Houle, conseiller, district No. 2
Monsieur Sébastien Robert, conseiller, district No. 3
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4
Monsieur Richard Lecours, conseiller, district No. 5
Monsieur Mathieu Blouin, conseiller, district No. 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du 7 février 2022

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

4.1 Information de M. le maire

5. AVIS DE MOTION

5.1 Avis de motion - Projet de règlement No. 22.18 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de pavage dans le secteur des Fleurs

5.2 Avis de motion - Projet règlement No. 22.02.01.22 modifiant le règlement No. 22.02 sur les différents tarifs pour l'exercice financier 2022 afin d'ajouter la tarification relative au camp de jour

6. RÈGLEMENTS

6.1 Dépôt - Projet de règlement No. 22.18 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de pavage dans le secteur des Fleurs

6.2 Dépôt - Projet règlement No. 22.02.01.22 modifiant le règlement No. 22.02 sur les différents tarifs pour l'exercice financier 2022 afin d'ajouter la tarification relative au camp de jour

6.3 Adoption du règlement No. 22.03 concernant le code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil

6.4 Adoption du règlement No. 21.08.01.22 modifiant le règlement No. 21.08 relatif à la prévention incendie afin de modifier les heures autorisées des feux en plein air

7. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 Dépôts - Comptes-rendus et procès-verbaux des réunions, commissions et comités

8. ADMINISTRATION

- 8.1 Politique en matière de prévention SST
- 8.2 Politique de déclaration d'accident - Dossier SST
- 8.3 Politique d'assignation temporaire - Dossier SST
- 8.4 Programme d'inspections planifiées de la municipalité - Dossier SST
- 8.5 Politique en matière de télétravail
- 8.6 Congrès de l'UMQ – Assises annuelles 2022
- 8.7 Congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) 2022
- 8.8 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

9. FINANCES

- 9.1 Acceptation du registre des chèques du mois de février 2022, des prélèvements automatiques et du compte-salaire
- 9.2 Acceptation du bordereau des comptes payables du mois de février 2022
- 9.3 Demande de commandite - Verchères relève agricole Chambly

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

- 11.1 Travaux d'urgence - Cours d'eau - Branche 8b du Ruisseau Beloeil
- 11.2 Octroi de contrat - Tonte de gazon et entretien des espaces verts - Année d'option
- 11.3 Octroi de contrat - Scellement de fissures
- 11.4 Octroi de contrat - Rapiéçage de la chaussée
- 11.5 Octroi de contrat - Marquage de la petite signalisation
- 11.6 Octroi de contrat - Fauchage des abords de chemin
- 11.7 Octroi de contrat - Travaux de balayage de rues
- 11.8 Embauche - Journalière - Horticulture et voirie
- 11.9 Embauches - Étudiants - Journaliers aux parcs et espaces verts
- 11.10 Autorisation - Étude conjointe de faisabilité et d'optimisation avec la Ville de Sainte-Julie - Aménagement de l'intersection de la montée des Quarante-Deux et du chemin du Crépuscule

12. HYGIÈNE

13. PERMIS ET INSPECTION

- 13.1 Demande de dérogation mineure relative à une opération cadastrale - Rue Provost (lot 5 906 533)
- 13.2 Demande de démolition d'un bâtiment accessoire - 30, chemin Vingt (lot 5 132 697)

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Embauches - animateurs camp de jour

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-03-001

1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Lecours
APPUYÉ DE : Monsieur Mathieu Blouin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Constatation du quorum et ouverture de la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE

2 - ORDRE DU JOUR

2022-03-002

2.1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Sébastien Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-03-003

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Madame Marie-Claude Duval
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

4.1 - INFORMATION DE M. LE MAIRE

Monsieur le maire souligne la journée du 8 mars, la Journée internationale de la femme. Il souligne également l'implication des femmes dans le Conseil municipal et dans les organismes, ainsi les femmes qui travaillent à l'administration à l'hôtel de ville.

Monsieur le maire démontre son l'empathie envers les femmes qui subissent des conséquences négatives à la suite de différentes pressions ou à la guerre.

En dernier, il répond à certaines questions des citoyens. La première, concernant l'eau brune qui était observée dans le Ruisseau Beloeil. Il mentionne que ça ne provient pas des rejets d'eaux usées après vérification avec l'usine de Sainte-Julie. La deuxième question portant sur les employés du MTQ qui sont venus vérifier le pont sur la rue Therrien, il mentionne qu'ils veulent connaître l'état du pont pour savoir si des travaux sont nécessaires.

La dernière question concernant une demande d'achat d'un lecteur de CO² pour la salle du Conseil. Monsieur le maire s'est informé de l'utilité de ce lecteur et considère que la municipalité n'en a pas besoin.

5 - AVIS DE MOTION

5.1 - AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NO. 22.18 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE SECTEUR DES FLEURS

Avis de motion est par la présente donnée par monsieur le conseiller Mathieu Blouin à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, le règlement No. 22.18 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de pavage dans le secteur des Fleurs.

5.2 - AVIS DE MOTION - PROJET RÈGLEMENT NO. 22.02.01.22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 22.02 SUR LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 AFIN D'AJOUTER LA TARIFICATION RELATIVE AU CAMP DE JOUR

Avis de motion est par la présente donnée par madame la conseillère Marie-Claude Duval à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, le règlement No. 22.02.01.22 modifiant le règlement No. 22.02 sur les différents tarifs pour l'exercice financier 2022 afin d'ajouter la tarification relative au camp de jour.

6 - RÈGLEMENTS

6.1 - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT NO. 22.18 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE SECTEUR DES FLEURS

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, monsieur le conseiller Mathieu Blouin dépose le projet de règlement No. 22.18 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt 1 500 00 \$ pour des travaux de pavage dans le secteur des Fleurs et une copie est remise à chacun des membres du Conseil.

6.2 - DÉPÔT - PROJET RÈGLEMENT NO. 22.02.01.22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 22.02 SUR LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 AFIN D'AJOUTER LA TARIFICATION RELATIVE AU CAMP DE JOUR

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, madame la conseillère Marie-Claude Duval dépose le projet de règlement No.22.02.01.22 modifiant le règlement No. 22.02 sur les différents tarifs pour l'exercice financier 2022 afin d'ajouter la tarification relative au camp de jour et une copie est remise à chacun des membres du Conseil.

2022-03-004

6.3 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 22.03 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie et avoir lu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement No. 22.03 concernant le code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 7 février 2022 ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé le 7 février 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Sébastien Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement No. 22.03 concernant le code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil, soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-03-005

6.4 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 21.08.01.22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 21.08 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE AFIN DE MODIFIER LES HEURES AUTORISÉES DES FEUX EN PLEIN AIR

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie et avoir lu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement No. 21.08.01.22 modifiant le règlement 21.08 relatif à la prévention incendie afin de modifier les heures autorisées des feux en plein air;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 7 février 2022 ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé le 7 février 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Mathieu Blouin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement No. 21.08.01.22 modifiant le règlement no. 21.08 relatif à la prévention incendie afin de modifier les heures autorisées des feux en plein air soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

7 - RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 - DÉPÔTS - COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, COMMISSIONS ET COMITÉS

Les documents suivants sont déposés au Conseil :

- Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 27 janvier 2022
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 26 janvier 2022
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Compte-rendu de la rencontre du comité du 16 février 2022

8 - ADMINISTRATION

2022-03-006

8.1 - POLITIQUE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION SST

ATTENDU qu'en 2018, pour démontrer un engagement patronal et syndical, une politique en matière de prévention a été signée entre les parties afin de créer et de maintenir une motivation et un intérêt soutenus de tout le personnel et du Conseil municipal;

ATTENDU que suite à un changement de personnel à la direction, les politiques en matière de santé et sécurité au travail doivent être signées à nouveau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Lecours

APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le maire, monsieur Normand Teasdale et la directrice générale par intérim, madame Joanne Bouchard à signer la Politique en matière de prévention conjointement avec le Syndicat Canadien de la Fonction publique, section locale 3580.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-03-007

8.2 - POLITIQUE DE DÉCLARATION D'ACCIDENT - DOSSIER SST

ATTENDU que, pour une gestion efficace de la santé et la sécurité au travail, une politique en matière de déclaration d'accident a été signée en 2018 afin d'éviter que des accidents se répètent;

ATTENDU que suite à un changement de personnel à la direction, les politiques en matière de santé et sécurité au travail doivent être signées à nouveau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Blouin

APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la Politique de déclaration d'accident établie soit signée par madame Joanne Bouchard, directrice générale par intérim.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-03-008

8.3 - POLITIQUE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE - DOSSIER SST

ATTENDU que l'assignation temporaire est un moyen qui favorise la réadaptation du travailleur en réduisant la durée d'absence de son milieu de travail et qu'il y a lieu, pour une gestion efficace de la santé et la sécurité au travail, d'avoir une politique d'assignation temporaire afin qu'un travailleur victime d'une lésion professionnelle soit assigné à d'autres tâches qui favoriseront son retour au travail;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Sébastien Robert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la Politique d'assignation temporaire établie soit signée par madame Joanne Bouchard, directrice générale par intérim.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-03-009

8.4 - PROGRAMME D'INSPECTIONS PLANIFIÉES DE LA MUNICIPALITÉ - DOSSIER SST

ATTENDU Que le programme d'inspections planifiées de la Municipalité est un moyen qui favorise le maintien d'un lieu de travail sécuritaire et a un effet préventif sur les événements accidentels;

ATTENDU le Programme d'inspections planifiées adopté en 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Lussier-Houle

APPUYÉ DE : Monsieur Richard Lecours

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le Programme d'inspections planifiées soit signé par madame Joanne Bouchard, directrice générale par intérim.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-03-010

8.5 - POLITIQUE EN MATIÈRE DE TÉLÉTRAVAIL

ATTENDU que le télétravail est une nouvelle réalité au sein des municipalités ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une politique en matière d'usage de télétravail afin d'offrir des conditions de travail avantageuses à ses employés et de leur permettre de mieux concilier leurs obligations professionnelles avec leurs obligations personnelles et familiales ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Lussier-Houle
APPUYÉ DE : Monsieur Sébastien Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'adopter, tel que présenté, la Politique en matière de télétravail.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-03-011

8.6 - CONGRÈS DE L'UMQ – ASSISES ANNUELLES 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Claude Duval
APPUYÉE DE : Monsieur Richard Lecours
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser les conseillers Monsieur Mathieu Blouin et Madame Mona S. Morin à participer aux Assises annuelles de la UMQ qui seront tenues les 12 et 13 mai 2022 à Québec au coût de 795 \$ chacun, excluant les taxes. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-110-00-346.

Les dépenses sont remboursées selon la Politique de remboursement en vigueur.

ADOPTÉE

2022-03-012

8.7 - CONGRÈS DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Claude Duval
APPUYÉE DE : Monsieur Mathieu Blouin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que ce Conseil autorise madame Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à participer au Congrès annuel de l'ADMQ, qui se tiendra à Québec les 15,16 et 17 juin 2022, au coût de 539 \$, excluant les taxes. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-160-00-346.

ADOPTÉE

2022-03-013

8.8 - JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU que le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la fondation Émergence dès 2003.

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Lussier-Houle
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Lecours
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en hissant le drapeau situé à l'hôtel-de-ville.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

9 - FINANCES

2022-03-014

9.1 - ACCEPTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU MOIS DE FÉVRIER 2022, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DU COMPTE-SALAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Lussier-Houle
APPUYÉ DE : Monsieur Mathieu Blouin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accepter le bordereau des chèques portant les numéros 10346 à 10378 inclusivement, pour un montant de 517 969,52 \$, les prélèvements automatiques au montant de 23 026,25 \$ et le compte-salaires au montant de 146 431,85 \$.

ADOPTÉE

2022-03-015

9.2 - ACCEPTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYABLES DU MOIS DE FÉVRIER 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Lussier-Houle
APPUYÉ DE : Madame Marie-Claude Duval
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes payables du mois de février 2022 au montant de 208 081,97 \$.

ADOPTÉE

2022-03-016

9.3 - DEMANDE DE COMMANDITE - VERCHÈRES RELÈVE AGRICOLE CHAMBLY

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Lecours
APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que ce Conseil accepte de verser une commandite de 200 \$ pour l'organisme Verchères relève agricole Chambly. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-190-00-991.

ADOPTÉE

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 - TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

2022-03-017

11.1 - TRAVAUX D'URGENCE - COURS D'EAU - BRANCHE 8B DU RUISSEAU BELOEIL

ATTENDU qu'un protocole d'entente et son addenda 1, ont été signés entre le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, le Club de Golf de la Vallée du Richelieu, la Ville de Sainte-Julie ainsi que la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil en date du 22 mars 2015;

ATTENDU que la nature du protocole d'entente avait pour but de permettre au Sanctuaire de la Vallée du Richelieu de réaliser un projet de développement situé dans la Ville de Sainte-Julie ainsi que de permettre au Sanctuaire de la Vallée-du-Richelieu d'utiliser le bassin d'irrigation du Club de Golf de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU que le bassin est situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

ATTENDU que le protocole d'entente avait pour but de déterminer les responsabilités et obligations de chacune des parties, notamment concernant l'utilisation du bassin du Club de Golf de la Vallée du Richelieu à des fins de bassin de rétention des eaux pluviales pour le projet du Sanctuaire de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU que la Municipalité a inspecté la branche 8b du Ruisseau Beloeil accompagné des responsables de la MRC de la Vallée du Richelieu en novembre 2021;

ATTENDU que suite à cette inspection, il a été constaté que des travaux de canalisation du fossé, qui se déverse dans la branche 8b du Ruisseau Beloeil, ont été réalisés par le Club de Golf de La Vallée du Richelieu;

ATTENDU que la Municipalité subit des dommages à ses infrastructures, notamment à la rue Chabot, dû au débit d'eau élevé, qui semble non respecté comme stipulé dans le protocole d'entente;

ATTENDU que l'article 3.4 de l'addenda 1 mentionne que le taux de rejet des eaux pluviales de la branche 8b du Ruisseau Beloeil est limité à un maximum 15L/sec/ha;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Lussier-Houle

APPUYÉ DE : Monsieur Richard Lecours

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil à exécuter des travaux d'urgence afin de protéger ses infrastructures existantes sur la rue Chabot.

De procéder au nettoyage de la branche 8b du Ruisseau Beloeil.

De faire la vérification du ponceau existant et de le remplacer au besoin.

De prolonger la sortie du fossé du Club de Golf de La Vallée-du-Richelieu, qui se jette dans la branche 8b du Ruisseau Beloeil.

D'aviser la MRC de la Vallée du Richelieu que des travaux d'urgences seront fait sur la branche 8b du Ruisseau Beloeil.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-03-018

11.2 - OCTROI DE CONTRAT - TONTE DE GAZON ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - ANNÉE D'OPTION

ATTENDU la résolution No. 2021-05-012 retenant, pour la saison 2021, les service de l'entreprise Paysagiste Rive-Sud Ltée pour l'entretien des espaces verts ainsi que pour les trois années d'option de renouvellement (2022-2023-2024) ;

ATTENDU que les services rendus ont été satisfaisants et que la Municipalité a des besoins pour la nouvelle saison 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Claude Duval

APPUYÉE DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De renouveler le contrat de l'entreprise Paysagiste Rive-Sud Ltée pour l'entretien des espaces verts pour la saison 2022 au même tarif que l'an dernier indexé d'un montant équivalent à la variation de l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal établi par Statistique Canada pour une période de 12 mois selon le taux de variation le plus récent disponible au moment de cette résolution (0,0186 \$ + l'indice, excluant les taxes). La dépense est applicable au poste budgétaire 02-701-50-699.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-03-019

11.3 - OCTROI DE CONTRAT - SCHELLEMENT DE FISSURES

ATTENDU que dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation, la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a demandé des soumissions pour réaliser des travaux de scellement de fissures sur son territoire;

ATTENDU que quatre (4) entrepreneurs ont été invités à soumettre leur prix ;

ATTENDU qu'une (1) soumission conformes aux exigences demandées par la Municipalité a été reçue;

Soumissionnaires	Prix unitaire (23 000 m.l)	Total (taxes incluses)	Total (taxes excluses)
Scellement Flextech inc.	non déposé		
Environnement Routier NRJ Inc.	1,11 \$	29 353,12 \$	28 060,00 \$
Groupe Lefebvre inc.	non déposé		
Pavage Veilleux	non déposé		

ATTENDU les recommandations du directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Lecours
APPUYÉ DE : Monsieur Mathieu Blouin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le contrat de scellement de fissures soit accordé à Environnement Routier NRJ Inc. pour un montant de 28 060,00 \$ excluant les taxes, pour une quantité totale de 23 000 mètres linéaires.

Une quantité de 17 000 mètres linéaires est prévue pour les travaux à effectuer sur le territoire de la municipalité, au poste budgétaire 02-320-03-521 et une quantité de 6 000 mètres linéaires est prévue pour les travaux à effectuer à l'aéroport. La Corporation d'aéroport SMB pourra ainsi bénéficier du prix unitaire de 1,11 \$/m lin.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-03-020

11.4 - OCTROI DE CONTRAT - RAPIÉÇAGE DE LA CHAUSSÉE

ATTENDU que dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation, la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a demandé des soumissions pour réaliser des travaux de rapiéçage de la chaussée sur son territoire;

ATTENDU que trois (3) entrepreneurs ont été invités à soumettre leur prix;

ATTENDU que deux (2) soumissions conformes aux exigences demandées par la Municipalité ont été reçues;

Soumissionnaires	TM (manuel) excluant les taxes	TM (mécanique) excluant les taxes
Environnement NRJ inc.	488,48 \$ / TM	217,35 \$ / TM
Pavages P. Brodeur (1994) Inc.	427,25 \$ / TM	164,45 \$ / TM
Pavage Maska Inc.	non déposé	

ATTENDU les recommandations du directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Blouin
APPUYÉ DE : Monsieur Sébastien Robert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le contrat pour les travaux de rapiéçage mécanique de la chaussée soit accordé à Pavages P. Brodeur (1994) Inc. pour un montant de 164,45 \$ / tonne métrique, excluant les taxes. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-320-03-521.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-03-021

11.5 - OCTROI DE CONTRAT - MARQUAGE DE LA PETITE SIGNALISATION

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a demandé des soumissions pour réaliser des travaux de petite signalisation (marquage) sur son territoire;

ATTENDU que quatre (4) entrepreneurs ont été invités à soumettre leur prix;

ATTENDU que deux (2) soumissions conformes aux exigences demandées par la Municipalité ont été reçues;

Soumissionnaires	Total (excluant les taxes)
Signalisation 2000 Inc.	7 548,00 \$
Lignes Maska	14 548,70 \$
Lingco Inc. (Marquage de route Sintra Inc.)	Non soumissionné
Marquage Traçage Québec (MTQ)	Non soumissionné

ATTENDU les recommandations du directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Lecours

APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le contrat pour les travaux de petite signalisation soit accordé à Signalisation 2000 Inc. pour un montant de 7 548,00 \$, excluant les taxes. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-355-01-529.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-03-022

11.6 - OCTROI DE CONTRAT - FAUCHAGE DES ABORDS DE CHEMIN

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a demandé des soumissions pour effectuer le fauchage des abords des chemins ;

ATTENDU que trois (3) entrepreneurs ont été invités à soumettre leur prix;

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été reçues et que toutes sont conformes aux exigences demandées par la Municipalité;

Soumissionnaires	Total excluant les taxes
Les entreprises Philippe Daigneault	23 500,00 \$
Paysagiste Rive-Sud Ltée	28 340,00 \$
Paysagiste Martin Gagné	Non soumissionné

ATTENDU les recommandations du directeur des travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Lecours
APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De retenir les services de Les Entreprises Philippe Daigneault Inc. pour le fauchage des abords des chemins au coût total de 23 500,00 \$, excluant les taxes. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-320-04-526.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-03-023

11.7 - OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE BALAYAGE DE RUES

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a demandé des soumissions pour réaliser le balayage de rues sur son territoire;

ATTENDU que trois (3) entrepreneurs ont été invités à soumettre leur prix;

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été reçues et que toutes sont conformes aux exigences demandées par la Municipalité;

Soumissionnaires	Prix excluant les taxes
Balayages Rive-Sud	107.50 \$ / h
Balaye Pro	110 \$ / h (min. 4 hrs et transport en sus)
Les entreprises Myrroy	120 \$ / h (min. 4.5 hrs incluant 1.5 hrs de transport)

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Sébastien Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De retenir l'offre de services professionnels de Balayages Rive-Sud, au coût de 107.50 \$ / heure, excluant les taxes pour le balayage des rues sur le territoire de la municipalité. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-320-06-521.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-03-024

11.8 - EMBAUCHE - JOURNALIÈRE - HORTICULTURE ET VOIRIE

ATTENDU les besoins spécifiques pour un poste d'horticulteur ;

ATTENDU que l'offre d'emploi a été publiée sur les sites Internet de la Municipalité, de l'Union des municipalités du Québec et de Québec municipal ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale par intérim ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Madame Marie-Claude Duval
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que Madame Tania Roy-Couture soit engagée comme journalière voirie et horticultrice, selon les modalités et le salaire fixés par la convention collective en vigueur.

Qu'une période de probation d'une durée de six (6) mois doit être effectuée.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-03-025

11.9 - EMBAUCHES - ÉTUDIANTS - JOURNALIERS AUX PARCS ET ESPACES VERTS

ATTENDU que pendant la période estivale, il y a un surplus de travail à la voirie en partie dû à l'entretien des parcs et espaces verts;

ATTENDU les recommandations du directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Robert

APPUYÉ DE : Monsieur Mathieu Blouin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser l'embauche, pour l'été 2022, de Madame Océane Provost, Monsieur Vincent Petit et Monsieur Samuel Baron, chacun à titre d'étudiant pour le poste de journalier à la voirie et de l'entretien des parcs et espaces verts. La date prévue de début d'emploi sera vers la mi-mai 2022.

L'horaire est déterminé par la direction des travaux publics selon la température, le travail à effectuer et les vacances du personnel régulier.

Que le salaire et les conditions de travail sont déterminés par la convention collective en vigueur.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-03-026

11.10 - AUTORISATION - ÉTUDE CONJOINTE DE FAISABILITÉ ET D'OPTIMISATION AVEC LA VILLE DE SAINTE-JULIE - AMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX ET DU CHEMIN DU CRÉPUSCULE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Julie et la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil ont, ces dernières années, vu leur population respective augmenter, dû notamment à des développements résidentiel et commercial dans le secteur de la montée des Quarante-Deux et du chemin du Crépuscule, aux limites de ces deux territoires;

ATTENDU que l'augmentation de la circulation des véhicules dans ce secteur est devenue un défi constant pour la Ville de Sainte-Julie et la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, notamment au niveau de la sécurité, de la vitesse et de la congestion;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et la Ville de Sainte-Julie croient qu'il est opportun de réaménager l'intersection de la montée des Quarante-Deux et du chemin du Crépuscule afin que celle-ci soit plus sécuritaire et que la circulation y soit plus fluide;

ATTENDU qu'il est souhaité qu'une firme d'ingénieurs externe soit mandatée pour effectuer une étude de faisabilité et d'optimisation de l'intersection de la montée des Quarante-Deux et du chemin du Crépuscule;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et la Ville de Sainte-Julie conviennent de payer cette étude dans une proportion basée sur leurs populations respectives, soit à raison de 90 % pour la Ville de Sainte-Julie et de 10 % pour la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

ATTENDU que les coûts totaux de réalisation de cette étude sont approximativement de 25 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil consent à ce que la Ville de Sainte-Julie mandate une firme d'ingénieurs à cet effet, conformément à sa résolution qui sera adoptée lors de sa séance du conseil municipal tenue le 8 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Sébastien Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs de la Ville de Sainte-Julie à mandater une firme d'ingénieurs pour effectuer une étude de faisabilité et d'optimisation de l'intersection de la montée des Quarante-Deux et du chemin du Crépuscule, le tout en conformité avec le Règlement 1240 sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Julie;

De contribuer, conjointement avec la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, aux frais et honoraires de la firme mandatée, dans les proportions établies à la présente résolution;

D'acheminer une copie de cette résolution à la Ville de Sainte-Julie.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

12 - HYGIÈNE

13 - PERMIS ET INSPECTION

2022-03-027

13.1 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À UNE OPÉRATION CADASTRALE - RUE PROVOST (LOT 5 906 533)

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été adressée au Service de l'urbanisme de la Municipalité dans le cadre d'une demande de permis de lotissement visant le lot 5 906 533 du Cadastre du Québec (rue Provost) ;

ATTENDU que l'opération cadastrale consiste à subdiviser le lot 5 906 533 du Cadastre du Québec afin de créer cinq (5) nouveaux lots, dont un lot (lot numéro 5) représentant 10 % de la superficie du terrain visé par l'opération cadastrale ;

ATTENDU que le requérant souhaite qu'une dérogation mineure lui soit accordée afin d'autoriser une opération cadastrale ayant pour but de créer un lot (lot numéro 4) d'une profondeur moyenne de 25,61 mètres. Actuellement, la note 9 de la grille des usages et des normes de la zone IDR-34, prescrit une profondeur minimale de 35,0 mètres ;

ATTENDU le plan projet de lotissement signé et scellé par François Lafleur, arpenteur-géomètre, le 10 février 2022, dossier numéro 70523-00, minute 345 (quatrième version);

ATTENDU le plan cadastral parcellaire signé par François Lafleur, arpenteur-géomètre, le 10 février 2022, dossier numéro 70523-00, minute 56969;

ATTENDU que le propriétaire cédera le lot numéro 5 à la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil pour fins de parcs;

ATTENDU que le lot 5 906 533 a une forme irrégulière;

ATTENDU que le Conseil estime que l'élément dérogatoire faisant l'objet de la demande de dérogation est mineur;

ATTENDU qu'un refus de la demande de dérogation mineure causerait un préjudice au requérant, car ce dernier ne serait alors pas en mesure de créer quatre (4) lots à des fins de construction d'habitations unifamiliales isolées;

ATTENDU qu'en cas d'acceptation de la demande de dérogation mineure, ladite dérogation n'engendrerait aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU que la présente demande de dérogation mineure porte sur des normes de lotissement, et ne concerne pas des normes d'implantation des bâtiments projetés;

ATTENDU que les futurs propriétaires des lots numéros 1 à 4 projetés devront, s'ils souhaitent une implantation de bâtiment tel qu'apparaissant sur le plan projet

de lotissement signé et scellé par François Lafleur, arpenteur-géomètre, le 10 février 2022, dossier numéro 70523-00, minute 345 (quatrième version), déposer des demandes de dérogation mineure quant à l'implantation des bâtiments, plus précisément concernant les marges de recul avant ;

ATTENDU les recommandations du CCU ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Robert
APPUYÉ DE : Monsieur Éric Lussier-Houle
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accorder la demande en dérogation mineur afin d'autoriser l'opération cadastrale ayant pour but de créer un lot (lot numéro 4) d'une profondeur moyenne de 25,61 mètres à même le lot 5 906 533 situé sur la rue Provost.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2022-03-028

13.2 - DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE - 30, CHEMIN VINGT (LOT 5 132 697)

ATTENDU qu'une demande de permis de démolition pour un (1) bâtiment accessoire ayant une superficie de 65,33 mètres carrés, implanté au 30, chemin des Vingt (lot 5 132 697) a été adressée au Service de l'urbanisme de la Municipalité ;

ATTENDU que la Municipalité n'a pas encore adopté de règlement relatif à la démolition d'immeubles ;

ATTENDU que la Municipalité n'est pas en mesure d'attribuer une date de construction pour ce bâtiment, et de déterminer s'il a été construit avant 1940 ;

ATTENDU qu'en vertu du projet de loi 69, toute demande de démolition de bâtiment construit avant 1940 doit à présent être notifiée au ministre de la Culture et des Communications ;

ATTENDU qu'en cas d'incertitude quant à la date de construction d'un bâtiment, la demande de démolition doit également être notifiée au ministre de la Culture et des Communications ;

ATTENDU qu'en l'absence d'un règlement relatif à la démolition d'immeubles, aucun critère quant à la démolition d'un bâtiment n'a été établi par la Municipalité ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas en état de détérioration avancé, et qu'en apparence ce dernier semble en bon état ;

ATTENDU que chaque demande de démolition est singulière et constitue un cas d'espèce ;

ATTENDU que le Conseil n'est pas en mesure d'évaluer la valeur architecturale du bâtiment ;

ATTENDU que la demande de démolition doit suivre la procédure instaurée par l'article 138 du projet de loi 69 ;

ATTENDU qu'en cas d'approbation de la demande de démolition par le ministère de la Culture et des Communications, le Comité serait favorable à la démolition du bâtiment accessoire ;

ATTENDU les recommandations du CCU ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Robert
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Lecours
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accorder la demande de démolition d'un bâtiment accessoire situé au 30, chemin des Vingt (lot 5 132 697), et ce, à la suite de la décision du ministre de la Culture et des Communication selon la condition (1) suivante :

1. Qu'en cas d'approbation de la demande de démolition par le ministère de Culture et des Communications, le requérant devra présenter à la Municipalité une description technique des moyens utilisés pour la démolition, ainsi que pour la récupération et la disposition des matériaux.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

14 - LOISIRS ET CULTURE

2022-03-029

14.1 - EMBAUCHES - ANIMATEURS CAMP DE JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Blouin

APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que ce Conseil autorise l'embauche de :

·Félicia Morais, Élyza Provost, Maïté Lévesque, Léa Caron, William Laplante, Mélody Provost, Maxim Gagnon, Coraly Poirier et Ariane Giguère à titre d'animateur à temps plein;

Que les taux de salaires sont établis selon la politique salariale du camp de jour en vigueur pour 2022.

Que tous les postes d'animateurs et le nombre d'heures rattachées sont conditionnels au nombre d'inscriptions reçues.

La politique de vérification des antécédents judiciaires devra être appliquée avant l'engagement officiel.

ADOPTÉE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la Loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du Conseil municipal.

2022-03-030

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Lecours
APPUYÉ DE : Monsieur Mathieu Blouin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit et est close à 21h15.

ADOPTÉE

Normand Teasdale, maire

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je, soussignée, Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 7 mars 2022.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand Teasdale, maire